DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.16.1

Débat d'orientations Budgétaires 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires 71
Nombre de membres en exercice 71
Nombre de membres présents ou représentés 69

SEANCE DU 4 MARS 2016

Le quatre mars deux mil seize, à dix-sept heures, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL, à la Maison du Temps Libre, 60 bis Bvd Nomazy à MOULINS, commune siège de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents

Alain DENIZOT, Guy CHARMETANT, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Jean-Marie LESAGE, Brigitte DAMERT, Jean-Claude ALBUCHER, Michel SAMZUN, Jacques LAHAYE

Membres du Bureau

Gilles BAY, Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Françoise de CHACATON, Alain DESSERT, Eliane HUGUET, Jérôme LABONNE, Jean-Claude LEFEBVRE, Guillaume MARGELIDON, René MARTIN, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE, Philippe TOURET (Absent à partir de la délibération N° C.16.5), Monique TOUSSAINT (Absente à partir de la délibération N° C.16.5)

Délégués titulaires: Hervé BAUDOIN, Béké BENZOHRA, Alain BORDE, Michel BORDE, Pierre BRENON, Annie BUNEL, Jacques CABANNE, Alain CHERVIER, Eliane COULON, Jennifer CREUSEVAUT, Annick DELIGEARD, Danielle DEMURE (Absente à partir de la délibération N° C.16.18), Pascale FOUCAULT, Marie-Thérèse JACQUARD, Johnny KARI, Odile LAINE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE, Solange MABIBLON, Jean-Pierre METENIER, Jean-Pierre METHENIER, Yannick MONNET, Jean-Michel MOREAU, Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN (Absent à partir de la délibération N° C.16.7), Jean-Paul PETIT (Absent à partir de la délibération N° C.16.19), Christian PLACE, Etienne RICHET, Éric TOURRET, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER.

Délégués suppléants :

ONT DONNE POUVOIR:

Sylvie TARDIF à Madeleine BETIAUX, William BEAUDOIN à Johnny KARI, Yves LANCHAIS à Marie-Thérèse JACQUARD, Nathalie MARTINS à Christian PLACE, Catherine TABOURNEAU à Pierre-André PERISSOL, Dominique DESFORGES-DESAMIN à Noël PRUGNAUD, Marie-Thérèse GOBIN à Jacques LAHAYE, Julie GUILLEMIN à Jean-Pierre METHENIER, Gilbert NOUHAUD à Pascal PERRIN, Philippe PRUGNEAU à Michel BORDE, Daniel ROSSEEL à Gilles BAY, Nicole TABUTIN à Dominique LEGRAND.

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Eliane HUGUET à Alain DENIZOT à partir de la délibération N° C.16.18

ETAIENT EXCUSES:

Michèle FICK, Jean-Michel GRIFFET

SECRETAIRE DE SEANCE : GUILLAUME MARGELIDON

Accusé de réception en préfecture 003-240300616-20160316-C-16-1-DE Date de télétransmission : 17/03/2016 Date de réception préfecture : 17/03/2016

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.16. 1

Pôle Ressources Service: Finances

Réf

Débat d'orientations Budgétaires 2016

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Jean-Michel LAROCHE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales **Vu** les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Vu l'article L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales faisant obligation d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget

Considérant qu'il convient d'organiser ce débat préalablement au vote du budget primitif 2016,

Vu l'avis des Commissions et du Bureau,

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

 Donne acte au Président de l'organisation de ce débat sur les orientations générales du budget de l'exercice 2016.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme, Pour le Président et par délégation La Vice-Présidente déléguée à l'Administration Générale,

Deliberation du Conseil Communautaire N° C.16.2

SICTOM - Collecte et Traitement des déchets assimilables aux Ordures Ménagères des différents sites communautaires - Convention Redevance Spéciale – Année 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires 71
Nombre de membres en exercice 71
Nombre de membres présents ou représentés 69

SEANCE DU 4 MARS 2016

Le quatre mars deux mil seize, à dix-sept heures, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL, à la Maison du Temps Libre, 60 bis Bvd Nomazy à MOULINS, commune siège de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président: Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents

Alain DENIZOT, Guy CHARMETANT, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Jean-Marie LESAGE, Brigitte DAMERT, Jean-Claude ALBUCHER, Michel SAMZUN, Jacques LAHAYE

Membres du Bureau

Gilles BAY, Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Françoise de CHACATON, Alain DESSERT, Eliane HUGUET, Jérôme LABONNE, Jean-Claude LEFEBVRE, Guillaume MARGELIDON, René MARTIN, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE, Philippe TOURET (Absent à partir de la délibération N° C.16.5), Monique TOUSSAINT (Absente à partir de la délibération N° C.16.5)

Délégués titulaires: Hervé BAUDOIN, Béké BENZOHRA, Alain BORDE, Michel BORDE, Pierre BRENON, Annie BUNEL, Jacques CABANNE, Alain CHERVIER, Eliane COULON, Jennifer CREUSEVAUT, Annick DELIGEARD, Danielle DEMURE (Absente à partir de la délibération N° C.16.18), Pascale FOUCAULT, Marie-Thérèse JACQUARD, Johnny KARI, Odile LAINE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE, Solange MABIBLON, Jean-Pierre METENIER, Jean-Pierre METHENIER, Yannick MONNET, Jean-Michel MOREAU, Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN (Absent à partir de la délibération N° C.16.7), Jean-Paul PETIT (Absent à partir de la délibération N° C.16.19), Christian PLACE, Etienne RICHET, Éric TOURRET, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER.

Délégués suppléants :

ONT DONNE POUVOIR:

Sylvie TARDIF à Madeleine BETIAUX, William BEAUDOIN à Johnny KARI, Yves LANCHAIS à Marie-Thérèse JACQUARD, Nathalie MARTINS à Christian PLACE, Catherine TABOURNEAU à Pierre-André PERISSOL, Dominique DESFORGES-DESAMIN à Noël PRUGNAUD, Marie-Thérèse GOBIN à Jacques LAHAYE, Julie GUILLEMIN à Jean-Pierre METHENIER, Gilbert NOUHAUD à Pascal PERRIN, Philippe PRUGNEAU à Michel BORDE, Daniel ROSSEEL à Gilles BAY, Nicole TABUTIN à Dominique LEGRAND.

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Eliane HUGUET à Alain DENIZOT à partir de la délibération N° C.16.18

ETAIENT EXCUSES:

Michèle FICK, Jean-Michel GRIFFET

SECRETAIRE DE SEANCE : GUILLAUME MARGELIDON

Accusé de réception en préfecture 003-240300616-20160316-C-16-2-DE Date de télétransmission : 17/03/2016 Date de réception préfecture : 17/03/2016

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.16.2

Pôle Ressources Service : Finances

Réf

SICTOM - Collecte et Traitement des déchets assimilables aux Ordures Ménagères des différents sites communautaires - Convention Redevance Spéciale – Année 2016

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Madame Madeleine BETIAUX,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, **Vu** les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Considérant la nécessité de conventionner avec le SICTOM Nord Allier pour le ramassage des ordures ménagères et produits recyclables des différents sites communautaires,

Vu l'avis des Commissions et du Bureau,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- d'approuver les dispositions de la convention pour l'enlèvement des ordures ménagères et des produits recyclables avec le SICTOM Nord Allier, ci-annexée,
- d'autoriser le Président ou le Vice-président en charge des Finances, en cas d'absence ou d'empêchement, à signer ladite convention avec le SICTOM Nord Allier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme, Pour le Président et par délégation, La Vice-Présidente déléguée à L'Administration Générale,

Deliberation du Conseil Communautaire N° C.16.3

Demande de financement au titre du FNADT dans le cadre de la mise en œuvre de l'extension du périmètre de Moulins Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires 71
Nombre de membres en exercice 71
Nombre de membres présents ou représentés 69

SEANCE DU 4 MARS 2016

Le quatre mars deux mil seize, à dix-sept heures, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL, à la Maison du Temps Libre, 60 bis Bvd Nomazy à MOULINS, commune siège de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président: Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents

Alain DENIZOT, Guy CHARMETANT, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Jean-Marie LESAGE, Brigitte DAMERT, Jean-Claude ALBUCHER, Michel SAMZUN, Jacques LAHAYE

Membres du Bureau

Gilles BAY, Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Françoise de CHACATON, Alain DESSERT, Eliane HUGUET, Jérôme LABONNE, Jean-Claude LEFEBVRE, Guillaume MARGELIDON, René MARTIN, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE, Philippe TOURET (Absent à partir de la délibération N° C.16.5), Monique TOUSSAINT (Absente à partir de la délibération N° C.16.5)

Délégués titulaires: Hervé BAUDOIN, Béké BENZOHRA, Alain BORDE, Michel BORDE, Pierre BRENON, Annie BUNEL, Jacques CABANNE, Alain CHERVIER, Eliane COULON, Jennifer CREUSEVAUT, Annick DELIGEARD, Danielle DEMURE (Absente à partir de la délibération N° C.16.18), Pascale FOUCAULT, Marie-Thérèse JACQUARD, Johnny KARI, Odile LAINE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE, Solange MABIBLON, Jean-Pierre METENIER, Jean-Pierre METHENIER, Yannick MONNET, Jean-Michel MOREAU, Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN (Absent à partir de la délibération N° C.16.7), Jean-Paul PETIT (Absent à partir de la délibération N° C.16.19), Christian PLACE, Etienne RICHET, Éric TOURRET, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER.

Délégués suppléants :

ONT DONNE POUVOIR:

Sylvie TARDIF à Madeleine BETIAUX, William BEAUDOIN à Johnny KARI, Yves LANCHAIS à Marie-Thérèse JACQUARD, Nathalie MARTINS à Christian PLACE, Catherine TABOURNEAU à Pierre-André PERISSOL, Dominique DESFORGES-DESAMIN à Noël PRUGNAUD, Marie-Thérèse GOBIN à Jacques LAHAYE, Julie GUILLEMIN à Jean-Pierre METHENIER, Gilbert NOUHAUD à Pascal PERRIN, Philippe PRUGNEAU à Michel BORDE, Daniel ROSSEEL à Gilles BAY, Nicole TABUTIN à Dominique LEGRAND.

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Eliane HUGUET à Alain DENIZOT à partir de la délibération N° C.16.18

ETAIENT EXCUSES:

Michèle FICK, Jean-Michel GRIFFET

SECRETAIRE DE SEANCE : GUILLAUME MARGELIDON

Deliberation du Conseil Communautaire n° C.16.3

Pôle Ressources Service Finances

Demande de financement au titre du FNADT dans le cadre de la mise en œuvre de l'extension du périmètre de Moulins Communauté

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Jean-Michel LAROCHE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales **Vu** les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins

Vu la loi n °2015-991 du 7 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) fixant le cadre juridique de mise en œuvre de la réforme territoriale,

Vu l'article 33 de la loi NOTRe imposant la révision du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI),

Vu le SCDI de l'Allier adopté le 19 décembre 2011,

Vu la délibération n° C.15.141 du Conseil Communautaire de Moulins Communauté du 14 décembre 2015 donnant un avis favorable au projet de nouveau SDCI de l'Allier,

Considérant que le Département de l'Allier, intégralement couvert par des intercommunalités à fiscalité propre depuis plusieurs années, se caractérise actuellement par 3 communautés d'agglomération et 18 communautés de communes,

Considérant que la SDCI de l'Allier adopté en 2011, a préconisé des actions de rationalisation des syndicats intercommunaux sans toucher à la carte de l'intercommunalité à fiscalité propre dans la mesure où, à ce stade, le territoire départemental ne comportait aucune commune isolée,

Considérant que la loi NOTRe a modifié considérablement le cadre juridique qui régi l'élaboration de l'actuel SDCI,

Considérant qu'afin de concilier une ambition à la hauteur des enjeux et un pragmatisme garant d'une meilleure efficacité à court terme de l'action publique, le projet de SDCI proposé par le Préfet, prévoit une nouvelle structuration du territoire de l'Allier avec 3 communautés d'agglomération élargies et 5 communautés de communes à constituer en fusionnant des communautés existantes,

Considérant que le schéma présenté à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le 6 octobre dernier, a été transmis à l'ensemble des communes et groupements concernés qui avait deux mois pour donner leur avis,

Considérant que ce projet de schéma propose le regroupement de Moulins Communauté avec la Communauté de Communes du Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise et la Communauté de Communes du Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais, le nouvel EPCI ainsi formé comprenant 42 communes pour un total de 63 037 habitants,

Considérant que l'ensemble des délibérations ont été ensuite adressées à la CDCI qui dispose de 3 mois pour se prononcer et, le cas échéant, modifier le projet de schéma par amendements adoptés à la majorité des 2/3 de ses membres,

Considérant qu'à l'heure actuelle, le projet de schéma fait l'objet d'études de la part de la CDCI qui se réunira jusqu'au 31 mars 2016,

Considérant que Moulins communauté entrera ainsi dans la phase préparatoire à la venue de ces deux communautés de communes,

Considérant que la mise en œuvre du schéma suppose un travail de fond sur les compétences, l'impact financier, la fiscalité, la représentativité, le volet juridique (rédaction des statuts, préparation du nouvel organe délibérant...),

Considérant que compte tenu de l'importance du dossier, Moulins Communauté souhaite faire appel à un cabinet extérieur pour l'accompagner dans cette phase de mise en œuvre,

Considérant que l'Etat a mis en place un financement au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) pour permettre aux collectivités d'avoir recours à une aide extérieure,

Considérant ce financement peut couvrir 50 % de la dépense dans la limite de 50 000 €,

Considérant que Moulins Communauté entend solliciter l'Etat pour percevoir le FNADT dans le cadre de la mise en œuvre de l'extension du périmètre issu de la loi NOTRe,

Vu l'avis des commissions et du Bureau,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De solliciter l'Etat afin d'obtenir un financement au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) pour la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale tendant à l'extension du périmètre de Moulins Communauté au 1er janvier 2017.
- D'autoriser le Président ou l'un de ses représentants à signer tout document utile à la perception de ce fonds.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme Pour le Président et par délégation, La Vice-Présidente déléguée à L'Administration Générale

Deliberation du Conseil Communautaire N° C.16.4

Demande de financement au titre du Fonds de soutien aux investissements (FSI)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires 71
Nombre de membres en exercice 71
Nombre de membres présents ou représentés 69

SEANCE DU 4 MARS 2016

Le quatre mars deux mil seize, à dix-sept heures, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL, à la Maison du Temps Libre, 60 bis Bvd Nomazy à MOULINS, commune siège de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président: Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents

Alain DENIZOT, Guy CHARMETANT, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Jean-Marie LESAGE, Brigitte DAMERT, Jean-Claude ALBUCHER, Michel SAMZUN, Jacques LAHAYE

Membres du Bureau

Gilles BAY, Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Françoise de CHACATON, Alain DESSERT, Eliane HUGUET, Jérôme LABONNE, Jean-Claude LEFEBVRE, Guillaume MARGELIDON, René MARTIN, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE, Philippe TOURET (Absent à partir de la délibération N° C.16.5), Monique TOUSSAINT (Absente à partir de la délibération N° C.16.5)

Délégués titulaires: Hervé BAUDOIN, Béké BENZOHRA, Alain BORDE, Michel BORDE, Pierre BRENON, Annie BUNEL, Jacques CABANNE, Alain CHERVIER, Eliane COULON, Jennifer CREUSEVAUT, Annick DELIGEARD, Danielle DEMURE (Absente à partir de la délibération N° C.16.18), Pascale FOUCAULT, Marie-Thérèse JACQUARD, Johnny KARI, Odile LAINE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE, Solange MABIBLON, Jean-Pierre METENIER, Jean-Pierre METHENIER, Yannick MONNET, Jean-Michel MOREAU, Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN (Absent à partir de la délibération N° C.16.7), Jean-Paul PETIT (Absent à partir de la délibération N° C.16.19), Christian PLACE, Etienne RICHET, Éric TOURRET, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER.

Délégués suppléants :

ONT DONNE POUVOIR:

Sylvie TARDIF à Madeleine BETIAUX, William BEAUDOIN à Johnny KARI, Yves LANCHAIS à Marie-Thérèse JACQUARD, Nathalie MARTINS à Christian PLACE, Catherine TABOURNEAU à Pierre-André PERISSOL, Dominique DESFORGES-DESAMIN à Noël PRUGNAUD, Marie-Thérèse GOBIN à Jacques LAHAYE, Julie GUILLEMIN à Jean-Pierre METHENIER, Gilbert NOUHAUD à Pascal PERRIN, Philippe PRUGNEAU à Michel BORDE, Daniel ROSSEEL à Gilles BAY, Nicole TABUTIN à Dominique LEGRAND.

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Eliane HUGUET à Alain DENIZOT à partir de la délibération N° C.16.18

ETAIENT EXCUSES:

Michèle FICK, Jean-Michel GRIFFET

SECRETAIRE DE SEANCE : GUILLAUME MARGELIDON

Accusé de réception en préfecture 003-240300616-20160316-C-16-4-DE Date de télétransmission : 17/03/2016 Date de réception préfecture : 17/03/2016

Deliberation du Conseil Communautaire n° C.16.4

Pôle Ressources Service Finances

Demande de financement au titre du Fonds de soutien aux investissements (FSI)

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Monsieur Jean-Michel LAROCHE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales **Vu** les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins

Vu l'article 159 de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 créant un fonds de soutien à l'investissement local,

Considérant que dans ce cadre, un milliard d'euros est mobilisé au plan national pour les grands projets d'investissement et les bourgs-centres réparti en trois enveloppes :

- 500 M€ consacrés aux grands projets d'investissement dont 58,8 M € pour la grande Région Auvergne-Rhône-Alpes;
- 300 M€ dédiés à la revitalisation et au développement des bourgs-centres (unité urbaine de moins de 50 000 habitants et assurant un rôle de centralité) dont 36,1 M€ pour la grande Région Auvergne-Rhône-Alpes
- 200 M€ majorent la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).

Considérant que les projets et thématiques éligibles sont les suivantes, tout en sachant qu'il est fortement conseillé de déposer des projets émargeant à plusieurs thématiques :

- Rénovation thermique : diminution de la consommation d'énergie des bâtiments des collectivités
- Transition énergétique : maitrise de la consommation d'énergie
- Développement des énergies renouvelables
- Mise au nombre des équipements publics : dont accessibilité des établissements recevant du public
- Développement d'infrastructure en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructure en faveur du logement
- Equipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants

Considérant que Moulins Communauté pourrait faire émarger au fonds de soutien à l'investissement local les dossiers suivants, représentant un montant total d'investissement de 4 468 K € HT :

1. Rénovation thermique/énergétique et amélioration de l'accessibilité du parc immobilier de Moulins Communauté (siège, école de musique, Ovive, dépôt de bus)

rénovation et extension du siège de Moulins Communauté et de l'école de Musique pour un coût de travaux estimé à environ 1,5 M€ HT avec un échéancier de réalisation couvrant la période juillet 2016 à avril 2017

Les locaux de Moulins Communauté doivent s'adapter à plusieurs enjeux : la mutualisation avec les Villes, la future fusion des EPCI et le vieillissement des locaux.

Par ailleurs, l'école de musique doit faire face à l'accroissement de sa fréquentation, notamment dû à l'incorporation des classes CHAM, nécessitant deux nouvelles classes.

L'extension des locaux qui reliera ses deux équipements permettra de résoudre ces problématiques mais aussi d'atteindre beaucoup d'autres objectifs :

- accessibilité des locaux administratifs aux PMR;
- rénovation énergétique du bâti : changement des menuiseries, isolation des murs, évolution du mode de chauffage (chauffage urbain à la place du fuel), intégration de panneaux photovoltaïque pour de l'autoconsommation, de luminaires équipés de LED, de détecteurs de présence, d'une ventilation hygiénique et de rafraîchissement.

L'agrandissement permettra de donner de la lisibilité au siège de Moulins Communauté, s'intégrant au réaménagement de la Place de Lattre de Tassigny porté par la ville de Moulins.

➤ Rénovation de l'Ovive pour un coût de travaux d'environ 2 M € HT avec un échéancier de réalisation estimé au 2ème semestre 2016

L'OVIVE est un bâtiment énergivore par nature. Afin de poursuivre la croissance de la fréquentation (15 % en 8 ans), il s'agit d'accroître son attractivité sans pour cela démultiplier ses dépenses énergétiques. Dans cette optique, il est envisagé la création de bassins biologiques, dont l'eau naturelle serait issue des eaux de bassins chlorées actuelles, épurées et de l'eau de la nappe phréatique.

Parallèlement, de nouvelle économie d'énergie seront recherchées avec :

- la récupération de la chaleur des eaux de bassins rejetés (27 °C) qui sont actuellement dirigées vers le réseau d'assainissement collectif
- l'installation en toiture de capteurs solaires qui économiseront les dépenses électriques pour le chauffage de l'eau de baignade.
- l'épuration de l'eau de baignade actuelle après refroidissement, sur place par des bassins de filtration et rejet dans l'Allier.
- la création de bassins biologiques ludiques.
- l'installation d'éclairages à LED pour permettre la diminution des consommations d'énergie du bâtiment et diminuer les interventions de maintenance au niveau des bassins car la durée de vie des LED est bien supérieure aux autres systèmes d'éclairage.
- Rénovation du dépôt de bus pour un coût de travaux d'environ 580 K€ HT avec un échéancier de réalisation couvrant la période juin-juillet 2016 à juin 2017

Moulins Communauté a décidé de porter un investissement pour devenir propriétaire de son dépôt de bus dans le cadre de l'exploitation de son réseau des transports urbains.

Un site abandonné par un transporteur privé, mais qui avait déjà une vocation transports va ainsi pouvoir être réhabilité. Il possède tous les équipements propres à l'exploitation des transports (atelier mécanique, station carburant...) mais est en état de grande vétusté.

La rénovation du bâtiment qui est aujourd'hui totalement énergivore, va permettre d'améliorer les performances énergétiques du site. Une attention toute particulière sera d'ailleurs apportée sur le poste isolation/énergie lors de la phase conception.

Cette acquisition va également permettre d'assurer l'exploitation du réseau bus dans les meilleures conditions, et permettra d'optimiser la dépense publique à court et moyen terme notamment par des économies sur les coûts d'exploitation.

En effet, l'implantation sur un site en cœur d'agglomération permettra d'optimiser les kilomètres improductifs pour se rendre sur les différentes têtes de lignes et de fait limitera les rejets de CO2. Cela permettra également de regrouper sur un seul lieu la partie exploitation et l'atelier mécanique, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, et donc supprimera de manière définitive plusieurs milliers de kilomètres « techniques »annuels générés par les opérations de maintenance sur les véhicules.

Ces économies serviront à concentrer les efforts budgétaires sur l'optimisation de l'offre transports pour les usagers avec pour objectif une augmentation de la fréquentation et un meilleur report modal au détriment de la voiture.

2. Sd'Ap (schéma directeur d'accessibilité – agenda d'accessibilité programmée) pour un coût de travaux prévu à 388 K € HT sur 3 ans (2016-2018)

Le Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'accessibilité programmée (Sd'Ap) de Moulins Communauté a été adopté en Conseil Communautaire du 14 décembre 2015, en application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014.

Ce Sd'Ap prévoit notamment un programme de travaux de mise en accessibilité des quais bus pour les années 2016-2017-2018. 50 arrêts sont concernés.

L'objectif de ces travaux est de permettre aux personnes en situation du handicap d'avoir accès, comme tout citoyen, à un service public de première importance que sont les transports collectifs. Les aménagements réalisés sur les arrêts de bus (hauteur de quai, bande d'éveil, pentes réduites...) répondent aux normes réglementaires pour améliorer la mobilité quotidienne des personnes à mobilité réduite mais également pour l'ensemble des usagers des transports.

Considérant que le taux de subvention n'a pas encore été acté par les services de la Préfecture et que le Conseil Communautaire sera amené à se prononcer à nouveau sur les plans de financements précis de chaque opération,

Vu l'avis des Commissions et du Bureau,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- D'approuver les opérations ;
- D'autoriser le dépôt de dossiers de demandes de subvention auprès de l'Etat afin d'obtenir un financement au titre du Fonds de soutien à l'Investissements Local pour les opérations cités ci-dessus,
- D'autoriser le Président ou l'un de ses représentants à signer tout document utile à la perception de ce fonds.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme Pour le Président et par délégation, La Vice-Présidente déléguée à L'Administration Générale

Deliberation du Conseil Communautaire N° C.16.5

Parc des Expositions - Délégation de Service Public - Rapport annuel du délégataire - Année 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires 71
Nombre de membres en exercice 71
Nombre de membres présents ou représentés 68

SEANCE DU 4 MARS 2016

Le quatre mars deux mil seize, à dix-sept heures, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL, à la Maison du Temps Libre, 60 bis Bvd Nomazy à MOULINS, commune siège de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents

Alain DENIZOT, Guy CHARMETANT, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Jean-Marie LESAGE, Brigitte DAMERT, Jean-Claude ALBUCHER, Michel SAMZUN, Jacques LAHAYE

Membres du Bureau

Gilles BAY, Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Françoise de CHACATON, Alain DESSERT, Eliane HUGUET, Jérôme LABONNE, Jean-Claude LEFEBVRE, Guillaume MARGELIDON, René MARTIN, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE, Philippe TOURET (Absent à partir de la délibération N° C.16.5), Monique TOUSSAINT (Absente à partir de la délibération N° C.16.5)

Délégués titulaires: Hervé BAUDOIN, Béké BENZOHRA, Alain BORDE, Michel BORDE, Pierre BRENON, Annie BUNEL, Jacques CABANNE, Alain CHERVIER, Eliane COULON, Jennifer CREUSEVAUT, Annick DELIGEARD, Danielle DEMURE (Absente à partir de la délibération N° C.16.18), Pascale FOUCAULT, Marie-Thérèse JACQUARD, Johnny KARI, Odile LAINE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE, Solange MABIBLON, Jean-Pierre METENIER, Jean-Pierre METHENIER, Yannick MONNET, Jean-Michel MOREAU, Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN (Absent à partir de la délibération N° C.16.7), Jean-Paul PETIT (Absent à partir de la délibération N° C.16.19), Christian PLACE, Etienne RICHET, Éric TOURRET, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER.

Délégués suppléants :

ONT DONNE POUVOIR:

Sylvie TARDIF à Madeleine BETIAUX, William BEAUDOIN à Johnny KARI, Yves LANCHAIS à Marie-Thérèse JACQUARD, Nathalie MARTINS à Christian PLACE, Catherine TABOURNEAU à Pierre-André PERISSOL, Dominique DESFORGES-DESAMIN à Noël PRUGNAUD, Marie-Thérèse GOBIN à Jacques LAHAYE, Julie GUILLEMIN à Jean-Pierre METHENIER, Gilbert NOUHAUD à Pascal PERRIN, Philippe PRUGNEAU à Michel BORDE, Daniel ROSSEEL à Gilles BAY, Nicole TABUTIN à Dominique LEGRAND.

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Eliane HUGUET à Alain DENIZOT à partir de la délibération N° C.16.18

ETAIENT EXCUSES:

Michèle FICK, Jean-Michel GRIFFET

SECRETAIRE DE SEANCE : GUILLAUME MARGELIDON

Accusé de réception en préfecture 003-240300616-20160316-C-16-5-DE Date de télétransmission : 17/03/2016 Date de réception préfecture : 17/03/2016

Deliberation du Conseil Communautaire N° C.16.5

Direction Générale des Services, Service : Affaires Juridiques

Réf NC/AC

Parc des Expositions - Délégation de Service Public - Rapport annuel du délégataire - Année 2014

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Madame Cécile de BREUVAND

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales **Vu** les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins

Vu la délibération N° C.09.107 du 14 décembre 2009 par laquelle le Conseil Communautaire a confié à l'Association Moulins Foirexpo, la gestion et l'exploitation du Parc des Expositions, pour une période de 8 ans à compter du 1^{er} janvier 2010,

Vu le rapport d'activités établi par le délégataire pour l'année 2014, comportant les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'une analyse de la qualité de service,

Considérant que le rapport d'activités de Moulins Foirexpo a été communiqué aux conseillers communautaires,

Vu l'avis des commissions et du Bureau,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

Prend acte du rapport d'activités du Parc des Expositions pour l'année 2014 présenté par l'Association Moulins Foirexpo.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme Pour le Président et par délégation, La Vice-Présidente déléguée à L'Administration Générale

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.16.6

Commission consultative auprès du Syndicat Départemental d'électricité (S.D.E.) - Désignation d'un représentant

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires 71
Nombre de membres en exercice 71
Nombre de membres présents ou représentés 68

SEANCE DU 4 MARS 2016

Le quatre mars deux mil seize, à dix-sept heures, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL, à la Maison du Temps Libre, 60 bis Bvd Nomazy à MOULINS, commune siège de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président: Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents

Alain DENIZOT, Guy CHARMETANT, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Jean-Marie LESAGE, Brigitte DAMERT, Jean-Claude ALBUCHER, Michel SAMZUN, Jacques LAHAYE

Membres du Bureau

Gilles BAY, Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Françoise de CHACATON, Alain DESSERT, Eliane HUGUET, Jérôme LABONNE, Jean-Claude LEFEBVRE, Guillaume MARGELIDON, René MARTIN, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE, Philippe TOURET (Absent à partir de la délibération N° C.16.5), Monique TOUSSAINT (Absente à partir de la délibération N° C.16.5)

Délégués titulaires: Hervé BAUDOIN, Béké BENZOHRA, Alain BORDE, Michel BORDE, Pierre BRENON, Annie BUNEL, Jacques CABANNE, Alain CHERVIER, Eliane COULON, Jennifer CREUSEVAUT, Annick DELIGEARD, Danielle DEMURE (Absente à partir de la délibération N° C.16.18), Pascale FOUCAULT, Marie-Thérèse JACQUARD, Johnny KARI, Odile LAINE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE, Solange MABIBLON, Jean-Pierre METENIER, Jean-Pierre METHENIER, Yannick MONNET, Jean-Michel MOREAU, Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN (Absent à partir de la délibération N° C.16.7), Jean-Paul PETIT (Absent à partir de la délibération N° C.16.19), Christian PLACE, Etienne RICHET, Éric TOURRET, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER.

Délégués suppléants :

ONT DONNE POUVOIR:

Sylvie TARDIF à Madeleine BETIAUX, William BEAUDOIN à Johnny KARI, Yves LANCHAIS à Marie-Thérèse JACQUARD, Nathalie MARTINS à Christian PLACE, Catherine TABOURNEAU à Pierre-André PERISSOL, Dominique DESFORGES-DESAMIN à Noël PRUGNAUD, Marie-Thérèse GOBIN à Jacques LAHAYE, Julie GUILLEMIN à Jean-Pierre METHENIER, Gilbert NOUHAUD à Pascal PERRIN, Philippe PRUGNEAU à Michel BORDE, Daniel ROSSEEL à Gilles BAY, Nicole TABUTIN à Dominique LEGRAND.

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Eliane HUGUET à Alain DENIZOT à partir de la délibération N° C.16.18

ETAIENT EXCUSES:

Michèle FICK, Jean-Michel GRIFFET

SECRETAIRE DE SEANCE : GUILLAUME MARGELIDON

Accusé de réception en préfecture 003-240300616-20160316-C-16-6-DE Date de télétransmission : 17/03/2016 Date de réception préfecture : 17/03/2016

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE C.16.6

Direction Générale des Services Direction des Affaires Juridiques Réf: NC/AC

Commission consultative auprès du Syndicat Départemental d'électricité (S.D.E.) - Désignation d'un représentant

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Madame Cécile de BREUVAND

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, **Vu** les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Vu l'article L2224-37-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi du 17 aout 2015 qui prévoit la création d'une commission consultative entre tout syndicat d'énergie et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre totalement ou partiellement inclus dans le périmètre du syndicat,

Considérant que lors de sa réunion du 6 novembre 2015, le Comité syndical du Syndicat départemental de l'énergie de l'Allier (SDE 03) a acté, par délibération, la création d'une Commission Consultative Paritaire.

Considérant que chaque EPCI en tout ou partie inclus dans le périmètre du SDE 03 doit désigner son représentant,

Vu l'avis des commissions et du Bureau,

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De désigner, pour siéger au sein de la Commission Consultative Paritaire du SDE 03 :
 - Monsieur René MARTIN

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme, Pour le Président et par délégation, La Vice-Présidente déléguée à L'Administration Générale,

Deliberation du Conseil Communautaire N° C.16.7

Modification statutaire – création d'une nouvelle compétence : Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (G.E.M.A.P.I.)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires 71
Nombre de membres en exercice 71
Nombre de membres présents ou représentés 67

SEANCE DU 4 MARS 2016

Le quatre mars deux mil seize, à dix-sept heures, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL, à la Maison du Temps Libre, 60 bis Bvd Nomazy à MOULINS, commune siège de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président: Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents

Alain DENIZOT, Guy CHARMETANT, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Jean-Marie LESAGE, Brigitte DAMERT, Jean-Claude ALBUCHER, Michel SAMZUN, Jacques LAHAYE

Membres du Bureau

Gilles BAY, Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Françoise de CHACATON, Alain DESSERT, Eliane HUGUET, Jérôme LABONNE, Jean-Claude LEFEBVRE, Guillaume MARGELIDON, René MARTIN, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE, Philippe TOURET (Absent à partir de la délibération N° C.16.5), Monique TOUSSAINT (Absente à partir de la délibération N° C.16.5)

Délégués titulaires: Hervé BAUDOIN, Béké BENZOHRA, Alain BORDE, Michel BORDE, Pierre BRENON, Annie BUNEL, Jacques CABANNE, Alain CHERVIER, Eliane COULON, Jennifer CREUSEVAUT, Annick DELIGEARD, Danielle DEMURE (Absente à partir de la délibération N° C.16.18), Pascale FOUCAULT, Marie-Thérèse JACQUARD, Johnny KARI, Odile LAINE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE, Solange MABIBLON, Jean-Pierre METENIER, Jean-Pierre METHENIER, Yannick MONNET, Jean-Michel MOREAU, Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN (Absent à partir de la délibération N° C.16.7), Jean-Paul PETIT (Absent à partir de la délibération N° C.16.19), Christian PLACE, Etienne RICHET, Éric TOURRET, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER.

Délégués suppléants :

ONT DONNE POUVOIR :

Sylvie TARDIF à Madeleine BETIAUX, William BEAUDOIN à Johnny KARI, Yves LANCHAIS à Marie-Thérèse JACQUARD, Nathalie MARTINS à Christian PLACE, Catherine TABOURNEAU à Pierre-André PERISSOL, Dominique DESFORGES-DESAMIN à Noël PRUGNAUD, Marie-Thérèse GOBIN à Jacques LAHAYE, Julie GUILLEMIN à Jean-Pierre METHENIER, Gilbert NOUHAUD à Pascal PERRIN, Philippe PRUGNEAU à Michel BORDE, Daniel ROSSEEL à Gilles BAY, Nicole TABUTIN à Dominique LEGRAND.

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Eliane HUGUET à Alain DENIZOT à partir de la délibération N° C.16.18

ETAIENT EXCUSES:

Michèle FICK, Jean-Michel GRIFFET

SECRETAIRE DE SEANCE : GUILLAUME MARGELIDON

Accusé de réception en préfecture 003-240300616-20160316-C-16-7-DE Date de télétransmission : 17/03/2016 Date de réception préfecture : 17/03/2016 **Direction Administration et Finances** Service juridique

Réf: ALC

Modification statutaire - création d'une nouvelle compétence : Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (G.E.M.A.P.I.)

Vu les articles n°56 à 59 de la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) relatif à création de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) et son attribution de plein droit au bloc communal (communes, EPCI à fiscalité propre - EPCI-FP).

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) modifiant la date de cette attribution en la reportant au 1 er janvier 2018.

Vu l'article L5216-5-I du code général des collectivités territoriales (CGCT) codifiant, pour les communautés d'agglomération, cette compétence parmi les compétences obligatoires,

Vu l'article L. 211-7 du code de l'environnement fixant dans lesquelles cette compétence s'exerce et indiquant que cette compétence comprend les missions définies aux 1°, 2°, 5° et 8° du I de cet article :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines;

Considérant que tout ou partie des missions de cette compétence peut être délégué aux EPTB (établissements publics territoriaux de bassin) ou EPAGE (établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux) dans le cadre de sa mise en œuvre.

Considérant que l'article 56 de la loi MAPTAM susvisée insère au Code de l'Environnement l'article L. 211-7-2.précisant « Les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre substitués à leurs communes membres pour l'exercice de la compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations prévue au I bis de l'article L. 211-7 du présent code peuvent instituer, en vue du financement d'une ou plusieurs des missions mentionnées au I du même article, à l'exception des missions mentionnées aux 3° (approvisionnement en eau) et 6° (lutte contre la pollution) du même I et dans les conditions prévues à l'article 1379 du code général des impôts, la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. L'objet de cette taxe est le financement des travaux de toute nature permettant de réduire les risques d'inondation et les dommages causés aux personnes et aux biens.»

Considérant que les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent mettre en œuvre par anticipation les dispositions relatives à cette compétence.

Considérant que dans le cadre de la lutte contre les inondations, le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie a mis en place au niveau national sur les territoires dits « prioritaires » au regard du risque important d'inondation et de la fragilité des ouvrages de protection présents sur le territoire, un dispositif d'aides exceptionnelles pour la prise en charge des travaux sur les digues domaniales.

Considérant que le site de Moulins a ainsi été retenu par le Préfet de la région Centre Val de Loire, coordonnateur du bassin Loire Bretagne, en tant que secteur prioritaire d'intervention, au même titre que les communes d'Angers-Authion-Saumur, Tours, Orléans et Nevers.

Considérant que l'aide allouée par l'Etat, via le Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), s'élève à 80 % du montant des travaux TTC, contre 60% actuellement.

Considérant que toutefois, cet effort est soumis à la condition que l'EPCI concerné s'engage à mettre en œuvre la compétence GEMAPI et à reprendre la gestion du système d'endiguement concerné au-delà de 2024 (ainsi que le prévoit la loi du 27 janvier 2014).

Considérant que de plus, l'aide majorée n'est valable que durant la période couverte par le Plan Loire Grandeur Nature, soit de 2015 à 2020. Aussi, afin de bénéficier de ce dispositif financier exceptionnel il est nécessaire d'engager rapidement des travaux de renforcement des digues.

Considérant que Par conséquent, compte-tenu de l'opportunité de mener une action conjointe avec les services de l'Etat permettant de lutter efficacement contre le risque d'inondations sur le territoire communautaire et d'optimiser à cet effet, la mobilisation des financements existants,

Vu l'avis des commissions et du Bureau,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De prendre la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations.
- De décider, en conséquence, la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,
- De demander à l'ensemble des conseils municipaux des communes adhérentes de se positionner sur cette modification des statuts, en application de l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer tous les documents relatifs à cette compétence ainsi que toutes les démarches à engager dans ce domaine.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme Pour le Président et par délégation, La Vice-Présidente déléguée à L'Administration Générale

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.16.8

Modification du Tableau des effectifs

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires 71
Nombre de membres en exercice 71
Nombre de membres présents ou représentés 67

SEANCE DU 4 MARS 2016

Le quatre mars deux mil seize, à dix-sept heures, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL, à la Maison du Temps Libre, 60 bis Bvd Nomazy à MOULINS, commune siège de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président: Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents

Alain DENIZOT, Guy CHARMETANT, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Jean-Marie LESAGE, Brigitte DAMERT, Jean-Claude ALBUCHER, Michel SAMZUN, Jacques LAHAYE

Membres du Bureau

Gilles BAY, Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Françoise de CHACATON, Alain DESSERT, Eliane HUGUET, Jérôme LABONNE, Jean-Claude LEFEBVRE, Guillaume MARGELIDON, René MARTIN, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE, Philippe TOURET (Absent à partir de la délibération N° C.16.5), Monique TOUSSAINT (Absente à partir de la délibération N° C.16.5)

Délégués titulaires: Hervé BAUDOIN, Béké BENZOHRA, Alain BORDE, Michel BORDE, Pierre BRENON, Annie BUNEL, Jacques CABANNE, Alain CHERVIER, Eliane COULON, Jennifer CREUSEVAUT, Annick DELIGEARD, Danielle DEMURE (Absente à partir de la délibération N° C.16.18), Pascale FOUCAULT, Marie-Thérèse JACQUARD, Johnny KARI, Odile LAINE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE, Solange MABIBLON, Jean-Pierre METENIER, Jean-Pierre METHENIER, Yannick MONNET, Jean-Michel MOREAU, Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN (Absent à partir de la délibération N° C.16.7), Jean-Paul PETIT (Absent à partir de la délibération N° C.16.19), Christian PLACE, Etienne RICHET, Éric TOURRET, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER.

Délégués suppléants :

ONT DONNE POUVOIR:

Sylvie TARDIF à Madeleine BETIAUX, William BEAUDOIN à Johnny KARI, Yves LANCHAIS à Marie-Thérèse JACQUARD, Nathalie MARTINS à Christian PLACE, Catherine TABOURNEAU à Pierre-André PERISSOL, Dominique DESFORGES-DESAMIN à Noël PRUGNAUD, Marie-Thérèse GOBIN à Jacques LAHAYE, Julie GUILLEMIN à Jean-Pierre METHENIER, Gilbert NOUHAUD à Pascal PERRIN, Philippe PRUGNEAU à Michel BORDE, Daniel ROSSEEL à Gilles BAY, Nicole TABUTIN à Dominique LEGRAND.

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Eliane HUGUET à Alain DENIZOT à partir de la délibération N° C.16.18

ETAIENT EXCUSES:

Michèle FICK, Jean-Michel GRIFFET

SECRETAIRE DE SEANCE : GUILLAUME MARGELIDON

Accusé de réception en préfecture 003-240300616-20160316-C-16-8-DE Date de télétransmission : 17/03/2016 Date de réception préfecture : 17/03/2016

Deliberation du Conseil Communautaire N° C.16.8

Direction des Ressources Service : Ressources Humaines

Réf KL/LM

Modification du Tableau des effectifs

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Madame Cécile de BREUVAND,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 03 avril 2015 approuvant le budget primitif 2015 et le tableau des effectifs qui y est annexé,

Afin de permettre l'intégration dans la fonction publique territoriale de l'agent au poste de Maître-Nageur au sein du Centre Aqualudique et de pérenniser son emploi, en accord avec l'agent concerné, il convient d'ouvrir au tableau des effectifs au 1^{er} avril 2016 un poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe.

Considérant que, suite au départ pour mutation d'un agent Rédacteur Principal de 1^{ère} classe du service Finances, et compte-tenu des réorganisations de ce service, il convient d'ouvrir au tableau des effectifs au 1^{er} avril 2016 un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe.

Considérant que compte-tenu des périmètres d'actions des Directions définis dans le nouvel organigramme de Moulins Communauté, il convient de créer un poste de Directeur Général Adjoint au tableau des effectifs.

Vu l'avis des Commissions et du Bureau,

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

De créer pour le centre aqualudique :

- Un poste d'Adjoint d'Animation de 2ème classe

De créer pour le service Finances :

- Un poste d'Adjoint Administratif de 2ème classe

De créer un emploi fonctionnel :

- de Directeur Général Adjoint des Communes ou des EPCI de 40 000 à 150 000 habitants

De supprimer:

- Un poste d'ETAPS dès que le poste d'adjoint d'Animation de 2ème classe sera pourvu.
- Un poste de Rédacteur principal de 1^{ère} classe dès que le poste d'adjoint d'Administratif de 2^{ème} classe sera pourvu

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme Pour le Président et par délégation, La Vice-Présidente déléguée à L'Administration Générale

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.16.9

Médiathèque communautaire Rémunération intervenants – commissariat exposition et conférence

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires 71
Nombre de membres en exercice 71
Nombre de membres présents ou représentés 67

SEANCE DU 4 MARS 2016

Le quatre mars deux mil seize, à dix-sept heures, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL, à la Maison du Temps Libre, 60 bis Bvd Nomazy à MOULINS, commune siège de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents

Alain DENIZOT, Guy CHARMETANT, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Jean-Marie LESAGE, Brigitte DAMERT, Jean-Claude ALBUCHER, Michel SAMZUN, Jacques LAHAYE

Membres du Bureau

Gilles BAY, Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Françoise de CHACATON, Alain DESSERT, Eliane HUGUET, Jérôme LABONNE, Jean-Claude LEFEBVRE, Guillaume MARGELIDON, René MARTIN, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE, Philippe TOURET (Absent à partir de la délibération N° C.16.5), Monique TOUSSAINT (Absente à partir de la délibération N° C.16.5)

Délégués titulaires: Hervé BAUDOIN, Béké BENZOHRA, Alain BORDE, Michel BORDE, Pierre BRENON, Annie BUNEL, Jacques CABANNE, Alain CHERVIER, Eliane COULON, Jennifer CREUSEVAUT, Annick DELIGEARD, Danielle DEMURE (Absente à partir de la délibération N° C.16.18), Pascale FOUCAULT, Marie-Thérèse JACQUARD, Johnny KARI, Odile LAINE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE, Solange MABIBLON, Jean-Pierre METENIER, Jean-Pierre METHENIER, Yannick MONNET, Jean-Michel MOREAU, Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN (Absent à partir de la délibération N° C.16.7), Jean-Paul PETIT (Absent à partir de la délibération N° C.16.19), Christian PLACE, Etienne RICHET, Éric TOURRET, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER.

Délégués suppléants :

ONT DONNE POUVOIR:

Sylvie TARDIF à Madeleine BETIAUX, William BEAUDOIN à Johnny KARI, Yves LANCHAIS à Marie-Thérèse JACQUARD, Nathalie MARTINS à Christian PLACE, Catherine TABOURNEAU à Pierre-André PERISSOL, Dominique DESFORGES-DESAMIN à Noël PRUGNAUD, Marie-Thérèse GOBIN à Jacques LAHAYE, Julie GUILLEMIN à Jean-Pierre METHENIER, Gilbert NOUHAUD à Pascal PERRIN, Philippe PRUGNEAU à Michel BORDE, Daniel ROSSEEL à Gilles BAY, Nicole TABUTIN à Dominique LEGRAND.

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Eliane HUGUET à Alain DENIZOT à partir de la délibération N° C.16.18

ETAIENT EXCUSES:

Michèle FICK, Jean-Michel GRIFFET

SECRETAIRE DE SEANCE : GUILLAUME MARGELIDON

Accusé de réception en préfecture 003-240300616-20160316-C-16-9-DE Date de télétransmission : 17/03/2016 Date de réception préfecture : 17/03/2016

Deliberation du Conseil Communautaire n° C.16.9

Direction Générale des Services

Service: Médiathèque **Réf** FM/MAM

Médiathèque communautaire Rémunération intervenants – commissariat exposition et conférence

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Madame Cécile DE BREUVAND

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales **Vu** les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Considérant que les expositions trimestrielles organisées avec divers intervenants participent à la promotion et au rayonnement de la Médiathèque Communautaire.

Considérant que dans le cadre de la programmation culturelle du troisième trimestre 2016, la Médiathèque organise, en partenariat avec *Les Editions des Mille Univers*, une exposition intitulée « TYPO TOP ».

Considérant que cette exposition sera ouverte au public entre le 21 juin et le 17 septembre 2016.

Considérant que la mise en place de cette exposition nécessite un travail préalable sur les fonds patrimoniaux de la médiathèque, en collaboration avec l'historien du livre Rémi Jimenes, qui sera commissaire de l'exposition.

Considérant que Monsieur Rémi Jimenes s'engage :

- à travailler à Moulins sur les collections patrimoniales du 16 au 18 février 2016, ainsi que 3 jours en avril ou en mai
- à rédiger à partir de son travail les cartels et autres textes nécessaires à la mise en place de l'exposition
- à être présent lors de l'inauguration officielle
- à donner une conférence sur le thème de l'exposition l'après-midi du dimanche 4 septembre 2016.

Vu l'avis des Commissions et du Bureau,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De régler les prestations en faveur de Monsieur Rémi Jimenes :
 - 400 euros nets (quatre cents euros) pour le commissariat d'exposition,
 - 250 euros nets (deux cent cinquante euros) pour la conférence du mois de septembre.
- De rembourser les frais d'hébergement et de restauration sur production des justificatifs de paiement et sur la base des indemnités définies dans la Délibération du Conseil Communautaire n° C.14.179 du 19 décembre 2014, soit :
 - 15,25 € par repas
 - 60 € chambre et petit déjeuner.

- De rembourser les frais de transport sur production des justificatifs de paiement.
 - Si le véhicule personnel est utilisé : application du barème kilométrique fixé dans le Décret n°2006-781 du 3 juillet 2006
 - Dans le cas d'un transport ferroviaire, les frais seront remboursés sur la base de la dépense réelle.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme Pour le Président et par délégation, La Vice-Présidente déléguée à L'Administration Générale

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.16.10

Ecole de Musique Communautaire Concert Big Band avec la chanteuse Gilda SOLVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires 71
Nombre de membres en exercice 71
Nombre de membres présents ou représentés 67

SEANCE DU 4 MARS 2016

Le quatre mars deux mil seize, à dix-sept heures, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL, à la Maison du Temps Libre, 60 bis Bvd Nomazy à MOULINS, commune siège de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents

Alain DENIZOT, Guy CHARMETANT, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Jean-Marie LESAGE, Brigitte DAMERT, Jean-Claude ALBUCHER, Michel SAMZUN, Jacques LAHAYE

Membres du Bureau

Gilles BAY, Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Françoise de CHACATON, Alain DESSERT, Eliane HUGUET, Jérôme LABONNE, Jean-Claude LEFEBVRE, Guillaume MARGELIDON, René MARTIN, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE, Philippe TOURET (Absent à partir de la délibération N° C.16.5), Monique TOUSSAINT (Absente à partir de la délibération N° C.16.5)

Délégués titulaires: Hervé BAUDOIN, Béké BENZOHRA, Alain BORDE, Michel BORDE, Pierre BRENON, Annie BUNEL, Jacques CABANNE, Alain CHERVIER, Eliane COULON, Jennifer CREUSEVAUT, Annick DELIGEARD, Danielle DEMURE (Absente à partir de la délibération N° C.16.18), Pascale FOUCAULT, Marie-Thérèse JACQUARD, Johnny KARI, Odile LAINE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE, Solange MABIBLON, Jean-Pierre METHENIER, Yannick MONNET, Jean-Michel MOREAU, Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN (Absent à partir de la délibération N° C.16.7), Jean-Paul PETIT (Absent à partir de la délibération N° C.16.19), Christian PLACE, Etienne RICHET, Éric TOURRET, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER.

Délégués suppléants :

ONT DONNE POUVOIR:

Sylvie TARDIF à Madeleine BETIAUX, William BEAUDOIN à Johnny KARI, Yves LANCHAIS à Marie-Thérèse JACQUARD, Nathalie MARTINS à Christian PLACE, Catherine TABOURNEAU à Pierre-André PERISSOL, Dominique DESFORGES-DESAMIN à Noël PRUGNAUD, Marie-Thérèse GOBIN à Jacques LAHAYE, Julie GUILLEMIN à Jean-Pierre METHENIER, Gilbert NOUHAUD à Pascal PERRIN, Philippe PRUGNEAU à Michel BORDE, Daniel ROSSEEL à Gilles BAY, Nicole TABUTIN à Dominique LEGRAND.

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Eliane HUGUET à Alain DENIZOT à partir de la délibération N° C.16.18

ETAIENT EXCUSES:

Michèle FICK, Jean-Michel GRIFFET

SECRETAIRE DE SEANCE : GUILLAUME MARGELIDON

Accusé de réception en préfecture 003-240300616-20160316-C-16-10-DE Date de télétransmission : 17/03/2016 Date de réception préfecture : 17/03/2016

Deliberation du Conseil Communautaire N° C.16.10

Direction Service à la Population, Culture et tourisme Service Ecole de Musique Réf BDS/MB

Ecole de Musique Communautaire Concert Big Band avec la chanteuse Gilda SOLVE

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Madame Bernadette RONDEPIERRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Considérant que les animations organisées par les différents intervenants culturels participent à la promotion et au rayonnement de l'École de Musique Communautaire.

Considérant qu'il convient d'organiser des rencontres culturelles avec divers intervenants (artistes, auteurs, conférenciers).

Considérant que dans ce cadre, un concert est organisé avec la participation de la chanteuse de Jazz Gilda SOLVE, accompagnée par les élèves des ateliers et du Big Band de l'École de Musique.

Considérant que ces interventions (répétitions et concert) seront rémunérées selon les modalités définies ci-dessous.

Dates d'interventions	Intervenant	Montant brut	Organisme
			gestionnaire
Jeudi 3 mars 2016			
Jeudi 24 mars 2016	Gilda SOLVE	950,00€	GUSO
Vendredi 25 mars 2016			

Vu l'avis des Commissions et du Bureau,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- de régler les prestations en faveur de l'intervenante pour ces prestations dans les conditions définies ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme Pour le Président et par délégation, La Vice-Présidente déléguée à L'Administration Générale

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.16.11

Ecole de Musique Communautaire Rémunération d'une Master Class « Flûte »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires 71
Nombre de membres en exercice 71
Nombre de membres présents ou représentés 67

SEANCE DU 4 MARS 2016

Le quatre mars deux mil seize, à dix-sept heures, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL, à la Maison du Temps Libre, 60 bis Bvd Nomazy à MOULINS, commune siège de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents

Alain DENIZOT, Guy CHARMETANT, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Jean-Marie LESAGE, Brigitte DAMERT, Jean-Claude ALBUCHER, Michel SAMZUN, Jacques LAHAYE

Membres du Bureau

Gilles BAY, Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Françoise de CHACATON, Alain DESSERT, Eliane HUGUET, Jérôme LABONNE, Jean-Claude LEFEBVRE, Guillaume MARGELIDON, René MARTIN, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE, Philippe TOURET (Absent à partir de la délibération N° C.16.5), Monique TOUSSAINT (Absente à partir de la délibération N° C.16.5)

Délégués titulaires: Hervé BAUDOIN, Béké BENZOHRA, Alain BORDE, Michel BORDE, Pierre BRENON, Annie BUNEL, Jacques CABANNE, Alain CHERVIER, Eliane COULON, Jennifer CREUSEVAUT, Annick DELIGEARD, Danielle DEMURE (Absente à partir de la délibération N° C.16.18), Pascale FOUCAULT, Marie-Thérèse JACQUARD, Johnny KARI, Odile LAINE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE, Solange MABIBLON, Jean-Pierre METHENIER, Yannick MONNET, Jean-Michel MOREAU, Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN (Absent à partir de la délibération N° C.16.7), Jean-Paul PETIT (Absent à partir de la délibération N° C.16.19), Christian PLACE, Etienne RICHET, Éric TOURRET, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER.

Délégués suppléants :

ONT DONNE POUVOIR:

Sylvie TARDIF à Madeleine BETIAUX, William BEAUDOIN à Johnny KARI, Yves LANCHAIS à Marie-Thérèse JACQUARD, Nathalie MARTINS à Christian PLACE, Catherine TABOURNEAU à Pierre-André PERISSOL, Dominique DESFORGES-DESAMIN à Noël PRUGNAUD, Marie-Thérèse GOBIN à Jacques LAHAYE, Julie GUILLEMIN à Jean-Pierre METHENIER, Gilbert NOUHAUD à Pascal PERRIN, Philippe PRUGNEAU à Michel BORDE, Daniel ROSSEEL à Gilles BAY, Nicole TABUTIN à Dominique LEGRAND.

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Eliane HUGUET à Alain DENIZOT à partir de la délibération N° C.16.18

ETAIENT EXCUSES:

Michèle FICK, Jean-Michel GRIFFET

SECRETAIRE DE SEANCE : GUILLAUME MARGELIDON

Accusé de réception en préfecture 003-240300616-20160316-C-16-11-DE Date de télétransmission : 17/03/2016 Date de réception préfecture : 17/03/2016

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.16.11

Direction Service à la Population, Culture et tourisme Service Ecole de Musique Réf BDS/MB

Ecole de Musique Communautaire Rémunération d'une Master Class « Flûte »

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Madame Bernadette RONDEPIERRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Considérant que les animations organisées par les différents intervenants culturels participent à la promotion et au rayonnement de l'École de Musique Communautaire.

Considérant qu'il convient d'organiser des rencontres culturelles avec divers intervenants (artistes, auteurs, conférenciers).

Considérant que dans ce cadre, une master class « Flûte » animé par Jocelyn AUBRUN est organisée le 14 mai 2016 de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 à l'École de Musique destinée aux élèves des classes de Flûte. Et qu'un concert sera donné la veille, à savoir le vendredi 13 mai à 20h30 à la Chapelle de la Visitation par ce même intervenant accompagné par une harpiste, Anaïs GAUDEMARD

Considérant que ces interventions (Master Class et concert) seront rémunérées selon les modalités définies ci-dessous, que les frais de déplacements, de repas et d'hébergement seront remboursés pour ces interventions.

Dates d'interventions	Intervenant	Montant brut	Organisme
			gestionnaire
Vendredi 13 mai 2016 (concert) Samedi 14 mai 2016 (master class)	Jocelyn AUBRUN	324,23 € 447,10 €	GUSO
Vendredi 13 mai 2016 (concert)	Anaïs GAUDEMARD	324,23 €	GUSO

Vu l'avis des Commissions et du Bureau,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- de régler les prestations en faveur des intervenants chargés des interventions dans les conditions définies ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme Pour le Président et par délégation, La Vice-Présidente déléguée à L'Administration Générale

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.16.12

Médiathèque communautaire

Don de documents de la médiathèque
communautaire aux bibliothèques du réseau
d'agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires 71
Nombre de membres en exercice 71
Nombre de membres présents ou représentés 67

SEANCE DU 4 MARS 2016

Le quatre mars deux mil seize, à dix-sept heures, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL, à la Maison du Temps Libre, 60 bis Bvd Nomazy à MOULINS, commune siège de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président: Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents

Alain DENIZOT, Guy CHARMETANT, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Jean-Marie LESAGE, Brigitte DAMERT, Jean-Claude ALBUCHER, Michel SAMZUN, Jacques LAHAYE

Membres du Bureau

Gilles BAY, Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Françoise de CHACATON, Alain DESSERT, Eliane HUGUET, Jérôme LABONNE, Jean-Claude LEFEBVRE, Guillaume MARGELIDON, René MARTIN, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE, Philippe TOURET (Absent à partir de la délibération N° C.16.5), Monique TOUSSAINT (Absente à partir de la délibération N° C.16.5)

Délégués titulaires: Hervé BAUDOIN, Béké BENZOHRA, Alain BORDE, Michel BORDE, Pierre BRENON, Annie BUNEL, Jacques CABANNE, Alain CHERVIER, Eliane COULON, Jennifer CREUSEVAUT, Annick DELIGEARD, Danielle DEMURE (Absente à partir de la délibération N° C.16.18), Pascale FOUCAULT, Marie-Thérèse JACQUARD, Johnny KARI, Odile LAINE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE, Solange MABIBLON, Jean-Pierre METENIER, Jean-Pierre METHENIER, Yannick MONNET, Jean-Michel MOREAU, Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN (Absent à partir de la délibération N° C.16.7), Jean-Paul PETIT (Absent à partir de la délibération N° C.16.19), Christian PLACE, Etienne RICHET, Éric TOURRET, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER.

Délégués suppléants :

ONT DONNE POUVOIR:

Sylvie TARDIF à Madeleine BETIAUX, William BEAUDOIN à Johnny KARI, Yves LANCHAIS à Marie-Thérèse JACQUARD, Nathalie MARTINS à Christian PLACE, Catherine TABOURNEAU à Pierre-André PERISSOL, Dominique DESFORGES-DESAMIN à Noël PRUGNAUD, Marie-Thérèse GOBIN à Jacques LAHAYE, Julie GUILLEMIN à Jean-Pierre METHENIER, Gilbert NOUHAUD à Pascal PERRIN, Philippe PRUGNEAU à Michel BORDE, Daniel ROSSEEL à Gilles BAY, Nicole TABUTIN à Dominique LEGRAND.

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Eliane HUGUET à Alain DENIZOT à partir de la délibération N° C.16.18

ETAIENT EXCUSES:

Michèle FICK, Jean-Michel GRIFFET

SECRETAIRE DE SEANCE : GUILLAUME MARGELIDON

Accusé de réception en préfecture 003-240300616-20160317-C-16-12-DE Date de télétransmission : 17/03/2016 Date de réception préfecture : 17/03/2016

Deliberation du Conseil Communautaire N° C.16.12

Direction générale des services

Service : Médiathèque communautaire

Réf FM/MAM

Médiathèque communautaire

Don de documents de la médiathèque communautaire aux bibliothèques du réseau d'agglomération

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Madame Bernadette RONDEPIERRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales **Vu** les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Considérant que la médiathèque communautaire a réalisé 192 000 prêts de livres, CD, DVD, magazines en 2015, dont 40 000 prêts de bandes dessinées,

Considérant que ses usagers demandent régulièrement de nouvelles acquisitions,

Considérant que l'apport de documents récents est un élément important d'attractivité,

Considérant que ce renouvellement de collections implique de sortir des inventaires de la médiathèque des documents qui pourraient compléter utilement les fonds d'autres bibliothèques de l'agglomération,

Considérant que le don de ces documents aux bibliothèques du réseau d'agglomération pourrait être envisagé selon les modalités suivantes :

- La médiathèque ferait état par courriel aux bibliothèques de la possibilité de disposer d'un choix de livres à chercher sur place. Les premières réponses seraient prioritaires, à charge pour chaque bénéficiaire de laisser la priorité aux autres lors des propositions suivantes.
- Les bibliothèques / médiathèques de Moulins, Avermes et Yzeure seraient exclues de ce dispositif :
 - Elles ont déjà des collections propres bien structurées, et font des acquisitions régulièrement;
 - Elles seules bénéficient du service « Emprunté ici, rendu ailleurs » assuré par la médiathèque communautaire; le don de documents aux autres bibliothèques serait en contrepartie un service réservé à ces structures plus rurales.
- Les bibliothèques du réseau informatisé seraient prioritaires pour bénéficier de ces dons. Cela permettrait en effet au document donné de continuer à exister dans le catalogue collectif consultable sur internet : pour l'usager qui consulte le catalogue en ligne, il s'agirait simplement d'un changement de localisation (tel livre serait par exemple disponible à Toulon sur Allier, Trévol, Montbeugny... plutôt qu'à la médiathèque communautaire),

Vu l'avis des commissions et du Bureau,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser le don, par la médiathèque communautaire, de documents sortis de ses inventaires aux bibliothèques municipales de l'agglomération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme Pour le Président et par délégation, La Vice-Présidente déléguée à L'Administration Générale

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.16.13

DSP 2012-2019 - Avenant n°4 - Evolutions janvier 2016 Modifications lignes pour l'ouverture de la ZA des Portes de l'Allier

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires 71
Nombre de membres en exercice 71
Nombre de membres présents ou représentés 67

SEANCE DU 4 MARS 2016

Le quatre mars deux mil seize, à dix-sept heures, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL, à la Maison du Temps Libre, 60 bis Bvd Nomazy à MOULINS, commune siège de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président: Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents

Alain DENIZOT, Guy CHARMETANT, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Jean-Marie LESAGE, Brigitte DAMERT, Jean-Claude ALBUCHER, Michel SAMZUN, Jacques LAHAYE

Membres du Bureau

Gilles BAY, Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Françoise de CHACATON, Alain DESSERT, Eliane HUGUET, Jérôme LABONNE, Jean-Claude LEFEBVRE, Guillaume MARGELIDON, René MARTIN, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE, Philippe TOURET (Absent à partir de la délibération N° C.16.5), Monique TOUSSAINT (Absente à partir de la délibération N° C.16.5)

Délégués titulaires: Hervé BAUDOIN, Béké BENZOHRA, Alain BORDE, Michel BORDE, Pierre BRENON, Annie BUNEL, Jacques CABANNE, Alain CHERVIER, Eliane COULON, Jennifer CREUSEVAUT, Annick DELIGEARD, Danielle DEMURE (Absente à partir de la délibération N° C.16.18), Pascale FOUCAULT, Marie-Thérèse JACQUARD, Johnny KARI, Odile LAINE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE, Solange MABIBLON, Jean-Pierre METENIER, Jean-Pierre METHENIER, Yannick MONNET, Jean-Michel MOREAU, Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN (Absent à partir de la délibération N° C.16.7), Jean-Paul PETIT (Absent à partir de la délibération N° C.16.19), Christian PLACE, Etienne RICHET, Éric TOURRET, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER.

Délégués suppléants :

ONT DONNE POUVOIR:

Sylvie TARDIF à Madeleine BETIAUX, William BEAUDOIN à Johnny KARI, Yves LANCHAIS à Marie-Thérèse JACQUARD, Nathalie MARTINS à Christian PLACE, Catherine TABOURNEAU à Pierre-André PERISSOL, Dominique DESFORGES-DESAMIN à Noël PRUGNAUD, Marie-Thérèse GOBIN à Jacques LAHAYE, Julie GUILLEMIN à Jean-Pierre METHENIER, Gilbert NOUHAUD à Pascal PERRIN, Philippe PRUGNEAU à Michel BORDE, Daniel ROSSEEL à Gilles BAY, Nicole TABUTIN à Dominique LEGRAND.

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Eliane HUGUET à Alain DENIZOT à partir de la délibération N° C.16.18

ETAIENT EXCUSES:

Michèle FICK, Jean-Michel GRIFFET

SECRETAIRE DE SEANCE : GUILLAUME MARGELIDON

Accusé de réception en préfecture 003-240300616-20160317-C-16-13-DE Date de télétransmission : 17/03/2016 Date de réception préfecture : 17/03/2016

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.16.13

Direction des Services Techniques

Service: Transports et Information géographique

Réf ThG

DSP 2012-2019 - Avenant n°4 - Evolutions janvier 2016 Modifications lignes pour l'ouverture de la ZA des Portes de l'Allier

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Michel SAMZUN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales **Vu** les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins

Considérant le contrat de Délégation de Service Public (DSP) mis en place pour la période 2012-2019,

Considérant que l'article 13.2 dudit contrat stipule que Moulins Communauté, en tant qu'autorité organisatrice, est autorisée à modifier la consistance ou les modalités d'exploitations du service,

Considérant que ces modifications doivent être formalisées sous forme d'un avenant,

Considérant que pour permettre l'accompagnement de l'ouverture de la zone commerciale des Portes de l'Allier, le réseau Aléo a été modifié au 04 janvier 2016,

Considérant qu'il était prévu dans le contrat de DSP une desserte de la zone avec les lignes A et B à coût constant et que Moulins Mobilité a proposé de desservir la zone Nord également avec la ligne C sans surcoût pour la collectivité,

Considérant que cette mise en place, initialement prévue contractuellement à la rentrée de septembre 2013, a été décalée au 04 janvier 2016 en raison du retard pris sur l'aménagement de la zone,

Considérant que la desserte de la ZA des Portes de l'Allier entraine les modifications des 3 lignes A, B et C. Les incidences sur les horaires et les tracés sont développées dans l'avenant,

Considérant que ces dispositions sont effectives à compter du 04 janvier 2016, interviennent à coût constant et n'ont pas d'incidences sur les dispositions financières prévues dans le contrat de la DSP (montant SFE, matériel roulant, investissement...).

Vu l'avis des Commissions et du Bureau,

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le projet d'Avenant N°4 à la Convention de Délégation de Service Public pour l'exploitation du réseau des transports urbains.
- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit Avenant avec les représentants de Moulins Mobilité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme Pour le Président et par délégation, La Vice-Présidente déléguée à L'Administration Générale

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.16.14

Acquisition du dépôt de bus appartenant à la société KEOLIS

140 et 146 route de Lyon - 03400 YZEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires 71
Nombre de membres en exercice 71
Nombre de membres présents ou représentés 67

SEANCE DU 4 MARS 2016

Le quatre mars deux mil seize, à dix-sept heures, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL, à la Maison du Temps Libre, 60 bis Bvd Nomazy à MOULINS, commune siège de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président: Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents

Alain DENIZOT, Guy CHARMETANT, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Jean-Marie LESAGE, Brigitte DAMERT, Jean-Claude ALBUCHER, Michel SAMZUN, Jacques LAHAYE

Membres du Bureau

Gilles BAY, Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Françoise de CHACATON, Alain DESSERT, Eliane HUGUET, Jérôme LABONNE, Jean-Claude LEFEBVRE, Guillaume MARGELIDON, René MARTIN, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE, Philippe TOURET (Absent à partir de la délibération N° C.16.5), Monique TOUSSAINT (Absente à partir de la délibération N° C.16.5)

Délégués titulaires: Hervé BAUDOIN, Béké BENZOHRA, Alain BORDE, Michel BORDE, Pierre BRENON, Annie BUNEL, Jacques CABANNE, Alain CHERVIER, Eliane COULON, Jennifer CREUSEVAUT, Annick DELIGEARD, Danielle DEMURE (Absente à partir de la délibération N° C.16.18), Pascale FOUCAULT, Marie-Thérèse JACQUARD, Johnny KARI, Odile LAINE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE, Solange MABIBLON, Jean-Pierre METENIER, Jean-Pierre METHENIER, Yannick MONNET, Jean-Michel MOREAU, Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN (Absent à partir de la délibération N° C.16.7), Jean-Paul PETIT (Absent à partir de la délibération N° C.16.19), Christian PLACE, Etienne RICHET, Éric TOURRET, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER.

Délégués suppléants :

ONT DONNE POUVOIR:

Sylvie TARDIF à Madeleine BETIAUX, William BEAUDOIN à Johnny KARI, Yves LANCHAIS à Marie-Thérèse JACQUARD, Nathalie MARTINS à Christian PLACE, Catherine TABOURNEAU à Pierre-André PERISSOL, Dominique DESFORGES-DESAMIN à Noël PRUGNAUD, Marie-Thérèse GOBIN à Jacques LAHAYE, Julie GUILLEMIN à Jean-Pierre METHENIER, Gilbert NOUHAUD à Pascal PERRIN, Philippe PRUGNEAU à Michel BORDE, Daniel ROSSEEL à Gilles BAY, Nicole TABUTIN à Dominique LEGRAND.

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Eliane HUGUET à Alain DENIZOT à partir de la délibération N° C.16.18

ETAIENT EXCUSES:

Michèle FICK, Jean-Michel GRIFFET

SECRETAIRE DE SEANCE : GUILLAUME MARGELIDON

Deliberation du Conseil Communautaire N° C.16.14

Direction des Services Techniques

Service : Transports Réf TG/BG

Acquisition du dépôt de bus appartenant à la société KEOLIS 140 et 146 route de Lyon – 03400 YZEURE

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Monsieur Michel SAMZUN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales **Vu** les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Vu le courrier de Moulins Communauté, en date du 27 janvier 2016, indiquant sa proposition d'acquisition de la propriété sise 140 et 146 route de Lyon à Yzeure appartenant à la Sté KEOLIS pour un montant de 520 000 €,

Vu le courrier de la Sté KEOLIS, en date du 5 février 2016, indiquant son accord sur la proposition de 520 000 € pour la vente de leur propriété,

Considérant que Moulins Communauté, en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son territoire, met notamment à la disposition des usagers un réseau de transports urbains,

Considérant que l'exploitation de ce réseau est confiée par délégation à un transporteur qui est locataire rue des Epoux Contoux à Yzeure sur un site peu adapté,

Considérant que Moulins Communauté envisage de devenir propriétaire de son dépôt pour permettre à la fois d'assurer l'exploitation du réseau dans les meilleures conditions, mais également dans l'objectif d'optimiser la dépense publique à moyen terme,

Considérant que la société KEOLIS a informé Moulins Communauté que son dépôt situé route de Lyon à Yzeure, sur les parcelles BP n°66 et 198, était en vente,

Considérant que l'acquisition de ce terrain constituerait une réelle opportunité pour la Communauté d'Agglomération de Moulins en termes de pérennisation d'un service public de première importance pour les habitants.

Considérant que sur le plan de la cohérence du développement économique du territoire, il semble intéressant de garder la vocation transports du site KEOLIS route de Lyon à Yzeure,

Vu l'avis de France Domaines, Vu l'avis des commissions et du Bureau,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

D'approuver l'achat la propriété 140 et 146 route de Lyon situé sur les parcelles BP n°66 et 198 sur la commune d'YZEURE appartenant à Sté KEOLIS au prix de 520 000 € euros hors taxe.

D'autoriser le Président ou le vice-président délégué au développement économique, en cas d'absence ou d'empêchement, à signer l'acte de vente.

Il est i	précisé (que le	s frais	d'acte	sont à	la c	harge (de l	Moulins	Communaut	té.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme Pour le Président et par délégation, La Vice-Présidente déléguée à L'Administration Générale

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.16.15

LOGIPARC – Avenant au protocole d'accord entre Eiffage, les Transports Bourrat, Moulins Communauté et ajout de la SEAu

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires 71
Nombre de membres en exercice 71
Nombre de membres présents ou représentés 67

SEANCE DU 4 MARS 2016

Le quatre mars deux mil seize, à dix-sept heures, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL, à la Maison du Temps Libre, 60 bis Bvd Nomazy à MOULINS, commune siège de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président: Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents

Alain DENIZOT, Guy CHARMETANT, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Jean-Marie LESAGE, Brigitte DAMERT, Jean-Claude ALBUCHER, Michel SAMZUN, Jacques LAHAYE

Membres du Bureau

Gilles BAY, Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Françoise de CHACATON, Alain DESSERT, Eliane HUGUET, Jérôme LABONNE, Jean-Claude LEFEBVRE, Guillaume MARGELIDON, René MARTIN, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE, Philippe TOURET (Absent à partir de la délibération N° C.16.5), Monique TOUSSAINT (Absente à partir de la délibération N° C.16.5)

Délégués titulaires: Hervé BAUDOIN, Béké BENZOHRA, Alain BORDE, Michel BORDE, Pierre BRENON, Annie BUNEL, Jacques CABANNE, Alain CHERVIER, Eliane COULON, Jennifer CREUSEVAUT, Annick DELIGEARD, Danielle DEMURE (Absente à partir de la délibération N° C.16.18), Pascale FOUCAULT, Marie-Thérèse JACQUARD, Johnny KARI, Odile LAINE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE, Solange MABIBLON, Jean-Pierre METENIER, Jean-Pierre METHENIER, Yannick MONNET, Jean-Michel MOREAU, Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN (Absent à partir de la délibération N° C.16.7), Jean-Paul PETIT (Absent à partir de la délibération N° C.16.19), Christian PLACE, Etienne RICHET, Éric TOURRET, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER.

Délégués suppléants :

ONT DONNE POUVOIR:

Sylvie TARDIF à Madeleine BETIAUX, William BEAUDOIN à Johnny KARI, Yves LANCHAIS à Marie-Thérèse JACQUARD, Nathalie MARTINS à Christian PLACE, Catherine TABOURNEAU à Pierre-André PERISSOL, Dominique DESFORGES-DESAMIN à Noël PRUGNAUD, Marie-Thérèse GOBIN à Jacques LAHAYE, Julie GUILLEMIN à Jean-Pierre METHENIER, Gilbert NOUHAUD à Pascal PERRIN, Philippe PRUGNEAU à Michel BORDE, Daniel ROSSEEL à Gilles BAY, Nicole TABUTIN à Dominique LEGRAND.

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Eliane HUGUET à Alain DENIZOT à partir de la délibération N° C.16.18

ETAIENT EXCUSES:

Michèle FICK, Jean-Michel GRIFFET

SECRETAIRE DE SEANCE : GUILLAUME MARGELIDON

Accusé de réception en préfecture 003-240300616-20160317-C-16-15-DE Date de télétransmission : 17/03/2016 Date de réception préfecture : 17/03/2016

Deliberation du Conseil Communautaire N° C.16.15

Direction Générale des Services. Direction Développement Economique. Réf : FT.

LOGIPARC – Avenant au protocole d'accord entre Eiffage, les Transports Bourrat, Moulins Communauté et ajout de la SEAu

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Jean-Marie LESAGE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 septembre 2011 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC LOGIPARC 03.

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 16 décembre 2011 approuvant le protocole d'accord à intervenir entre Moulins Communauté, les Transports Bourrat et Eiffage immobilier Centre est,

Considérant que ce protocole a été signé le 18 février 2014,

Considérant que l'objet de ce protocole est de fixer les conditions de réalisation d'une plateforme de stockage de matières sensibles de 18 000 m2 environ sur un terrain de 6.5 ha environ situé au nord est du LOGIPARC, sur la commune de Montbeugny,

Considérant que le protocole est entré en vigueur le 18 février 2014, date de sa signature, pour vingt-cinq mois, correspondant à la date prévisionnelle d'obtention de l'arrêté d'autorisation d'exploiter une ICPE AS (hors recours des tiers) et que le protocole vient donc à terme le 18 mars 2016, sans pouvoir excéder le 30 septembre 2016,

Considérant les différentes études menées par EIFFAGE et les échanges amont avec les services de l'Etat,

Considérant que le dossier de demande d'autorisation ICPE a été déposé par Eiffage auprès de la DREAL le 30 septembre 2015 et qu'il a été déclaré irrecevable le 30 novembre 2015 nécessitant des modélisations complémentaires,

Considérant qu'un dossier de demande d'autorisation ICPE actualisé a été déposé le 29 janvier 2016,

Considérant que depuis la signature du protocole, les terrains à commercialiser ont été cédés par Moulins Communauté à la SEAu, comme prévu au traité de concession d'aménagement,

Vu l'avis des Commissions et du Bureau,

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de prolonger la durée du protocole de dix-huit mois, correspondant à la date prévisionnelle d'obtention de l'autorisation d'exploiter une ICPE AS (hors recours des tiers) et à la période de précommercialisation du projet, sans pouvoir excéder le 30 septembre 2017,
- **D'ajouter** une partie au protocole : la Société d'Equipement d'Auvergne, désormais propriétaire des terrains, objets du protocole,
- D'approuver le projet d'avenant annexé,

•	D'autoriser M le Président ou, en cas d'absence ou d'empêchement, M le Vice-président délégué au
	développement économique à signer ledit avenant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme Pour le Président et par délégation, La Vice-Présidente déléguée à L'Administration Générale

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.16.16

LOGIPARC 03: Avenant aux conventions FNADT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires 71
Nombre de membres en exercice 71
Nombre de membres présents ou représentés 67

SEANCE DU 4 MARS 2016

Le quatre mars deux mil seize, à dix-sept heures, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL, à la Maison du Temps Libre, 60 bis Bvd Nomazy à MOULINS, commune siège de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents

Alain DENIZOT, Guy CHARMETANT, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Jean-Marie LESAGE, Brigitte DAMERT, Jean-Claude ALBUCHER, Michel SAMZUN, Jacques LAHAYE

Membres du Bureau

Gilles BAY, Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Françoise de CHACATON, Alain DESSERT, Eliane HUGUET, Jérôme LABONNE, Jean-Claude LEFEBVRE, Guillaume MARGELIDON, René MARTIN, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE, Philippe TOURET (Absent à partir de la délibération N° C.16.5), Monique TOUSSAINT (Absente à partir de la délibération N° C.16.5)

Délégués titulaires: Hervé BAUDOIN, Béké BENZOHRA, Alain BORDE, Michel BORDE, Pierre BRENON, Annie BUNEL, Jacques CABANNE, Alain CHERVIER, Eliane COULON, Jennifer CREUSEVAUT, Annick DELIGEARD, Danielle DEMURE (Absente à partir de la délibération N° C.16.18), Pascale FOUCAULT, Marie-Thérèse JACQUARD, Johnny KARI, Odile LAINE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE, Solange MABIBLON, Jean-Pierre METENIER, Jean-Pierre METHENIER, Yannick MONNET, Jean-Michel MOREAU, Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN (Absent à partir de la délibération N° C.16.7), Jean-Paul PETIT (Absent à partir de la délibération N° C.16.19), Christian PLACE, Etienne RICHET, Éric TOURRET, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER.

Délégués suppléants :

ONT DONNE POUVOIR:

Sylvie TARDIF à Madeleine BETIAUX, William BEAUDOIN à Johnny KARI, Yves LANCHAIS à Marie-Thérèse JACQUARD, Nathalie MARTINS à Christian PLACE, Catherine TABOURNEAU à Pierre-André PERISSOL, Dominique DESFORGES-DESAMIN à Noël PRUGNAUD, Marie-Thérèse GOBIN à Jacques LAHAYE, Julie GUILLEMIN à Jean-Pierre METHENIER, Gilbert NOUHAUD à Pascal PERRIN, Philippe PRUGNEAU à Michel BORDE, Daniel ROSSEEL à Gilles BAY, Nicole TABUTIN à Dominique LEGRAND.

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Eliane HUGUET à Alain DENIZOT à partir de la délibération N° C.16.18

ETAIENT EXCUSES:

Michèle FICK, Jean-Michel GRIFFET

SECRETAIRE DE SEANCE : GUILLAUME MARGELIDON

Deliberation du Conseil Communautaire N° C.16.16

Direction Générale des Services. Direction Développement Economique. Réf : FT.

LOGIPARC 03: Avenant aux conventions FNADT

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Jean-Marie LESAGE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales **Vu** les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 novembre 2009 approuvant le dossier de création de la ZAC LOGIPARC 03 sur les Communes de MONTBEUGNY, TOULON et YZEURE,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 septembre 2011 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC LOGIPARC 03,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 26 octobre 2012 approuvant la signature de la convention au titre du FNADT pour le versement de 990 000 €,

Vu la délibération en date du 20 décembre 2012 approuvant la convention au titre du FNADT pour le versement de 10 000 €,

Considérant que le versement de la subvention a été conditionné par la signature de deux conventions entre Moulins Communauté et l'Etat,

Considérant que le montant des dépenses éligibles retenu est de **11 795 420,94 € HT** et que le montant maximum de l'aide financière au titre du BOP Aménagement du Territoire (FNADT) (chapitre 0112-02) pour la réalisation de l'action a été fixé à 990 000 € et 10 000 €,

Considérant que la durée des conventions étaient fixées à 4 ans à compter 02 janvier 2012, date de déclaration du début d'exécution des travaux,

Considérant que par l'article 4.3 de la convention, Moulins Communauté a possibilité de demander une prorogation par avenant pour achever l'opération commencée si des difficultés exceptionnelles justifient une plus longue période d'exécution,

Considérant que les investissements liés aux travaux ferroviaires prévus dans le calendrier prévisionnel initial ont dû être différés et n'ont débuté qu'en août 2015, et que ce report s'explique par un contexte économique défavorable nécessitant de réviser le calendrier des travaux afin de ne pas compromettre l'équilibre financier de l'opération,

Considérant que Moulins Communauté demande donc une prorogation, d'un an, par avenant du délai de la convention afin de permettre la réalisation des travaux ferroviaires à hauteur des dépenses subventionnables,

Vu l'avis des commissions et du Bureau,

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver les avenants aux deux conventions à intervenir entre Moulins Communauté et l'Etat,
- **D'autoriser** le Président de Moulins Communauté ou à défaut son représentant à signer les présents avenants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme Pour le Président et par délégation, La Vice-Présidente déléguée à L'Administration Générale

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.16.17

Cession du multi-services situé sur la commune de Bresnay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires 71
Nombre de membres en exercice 71
Nombre de membres présents ou représentés 67

SEANCE DU 4 MARS 2016

Le quatre mars deux mil seize, à dix-sept heures, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL, à la Maison du Temps Libre, 60 bis Bvd Nomazy à MOULINS, commune siège de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président: Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents

Alain DENIZOT, Guy CHARMETANT, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Jean-Marie LESAGE, Brigitte DAMERT, Jean-Claude ALBUCHER, Michel SAMZUN, Jacques LAHAYE

Membres du Bureau

Gilles BAY, Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Françoise de CHACATON, Alain DESSERT, Eliane HUGUET, Jérôme LABONNE, Jean-Claude LEFEBVRE, Guillaume MARGELIDON, René MARTIN, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE, Philippe TOURET (Absent à partir de la délibération N° C.16.5), Monique TOUSSAINT (Absente à partir de la délibération N° C.16.5)

Délégués titulaires: Hervé BAUDOIN, Béké BENZOHRA, Alain BORDE, Michel BORDE, Pierre BRENON, Annie BUNEL, Jacques CABANNE, Alain CHERVIER, Eliane COULON, Jennifer CREUSEVAUT, Annick DELIGEARD, Danielle DEMURE (Absente à partir de la délibération N° C.16.18), Pascale FOUCAULT, Marie-Thérèse JACQUARD, Johnny KARI, Odile LAINE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE, Solange MABIBLON, Jean-Pierre METENIER, Jean-Pierre METHENIER, Yannick MONNET, Jean-Michel MOREAU, Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN (Absent à partir de la délibération N° C.16.7), Jean-Paul PETIT (Absent à partir de la délibération N° C.16.19), Christian PLACE, Etienne RICHET, Éric TOURRET, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER.

Délégués suppléants :

ONT DONNE POUVOIR:

Sylvie TARDIF à Madeleine BETIAUX, William BEAUDOIN à Johnny KARI, Yves LANCHAIS à Marie-Thérèse JACQUARD, Nathalie MARTINS à Christian PLACE, Catherine TABOURNEAU à Pierre-André PERISSOL, Dominique DESFORGES-DESAMIN à Noël PRUGNAUD, Marie-Thérèse GOBIN à Jacques LAHAYE, Julie GUILLEMIN à Jean-Pierre METHENIER, Gilbert NOUHAUD à Pascal PERRIN, Philippe PRUGNEAU à Michel BORDE, Daniel ROSSEEL à Gilles BAY, Nicole TABUTIN à Dominique LEGRAND.

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Eliane HUGUET à Alain DENIZOT à partir de la délibération N° C.16.18

ETAIENT EXCUSES:

Michèle FICK, Jean-Michel GRIFFET

SECRETAIRE DE SEANCE : GUILLAUME MARGELIDON

Accusé de réception en préfecture 003-240300616-20160316-C-16-17-DE Date de télétransmission : 16/03/2016 Date de réception préfecture : 16/03/2016

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.16.17

Direction Aménagement et Développement économique

Service: Développement économique

Réf FT/BG

Cession du multi-services situé sur la commune de Bresnay

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Monsieur Jean-Marie LESAGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales **Vu** les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Vu le courrier de Mme BONPUNT et de Monsieur DUFAU, en date du 5 février 2016, indiquant leur proposition d'acquisition de l'auberge située sur la commune de Bresnay appartenant à Moulins Communauté pour un montant de 90 000 €,

Considérant que Moulins Communauté, est propriétaire d'un immeuble à usage commercial sur la commune de Bresnay depuis 2004,

Considérant qu'après plusieurs années d'exploitation de ce local, celui-ci est fermé depuis la liquidation judiciaire du dernier exploitant en 2015,

Considérant qu'il a été décidé de mettre cette auberge à la vente lors de la commission développement économique du 23 novembre 2015,

Considérant que Moulins Communauté a diffusé une annonce pour la vente de cet immeuble sur le site de la Mission Accueil du Conseil Départemental de l'Allier, sur des sites partenaires (auvergnelife.tv) en novembre 2015 et sur le site internet Le Bon Coin le 16 décembre 2015,

Considérant que Moulins Communauté n'a reçu que l'offre de Mme BONPUNT Caroline et M. DUFAU Lilian pour l'acquisition de cet immeuble en vue d'y exercer une activité de restauration et ont fait une offre pour un montant de 90 000 €.

Vu l'avis de France Domaines, **Vu** l'avis des commissions et du Bureau,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

D'approuver la cession de l'auberge de Bresnay à Mme BONPUNT Caroline et M. DUFAU Lilian, pour un montant de 90 000 €

Autoriser Monsieur le Président ou Monsieur LESAGE, Vice-Président au Développement Économique, à signer l'acte à intervenir et accomplir toutes les formalités nécessaires et requises.

Il est précisé que les frais d'acte sont à la charge des acquéreurs.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme Pour le Président et par délégation, La Vice-Présidente déléguée à L'Administration Générale

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.16.18

Adhésion de Moulins Communauté à Atout France, Agence de développement touristique de la France

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires 71
Nombre de membres en exercice 71
Nombre de membres présents ou représentés 65

SEANCE DU 4 MARS 2016

Le quatre mars deux mil seize, à dix-sept heures, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL, à la Maison du Temps Libre, 60 bis Bvd Nomazy à MOULINS, commune siège de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président: Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents

Alain DENIZOT, Guy CHARMETANT, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Jean-Marie LESAGE, Brigitte DAMERT, Jean-Claude ALBUCHER, Michel SAMZUN, Jacques LAHAYE

Membres du Bureau

Gilles BAY, Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Françoise de CHACATON, Alain DESSERT, Eliane HUGUET, Jérôme LABONNE, Jean-Claude LEFEBVRE, Guillaume MARGELIDON, René MARTIN, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE, Philippe TOURET (Absent à partir de la délibération N° C.16.5), Monique TOUSSAINT (Absente à partir de la délibération N° C.16.5)

Délégués titulaires: Hervé BAUDOIN, Béké BENZOHRA, Alain BORDE, Michel BORDE, Pierre BRENON, Annie BUNEL, Jacques CABANNE, Alain CHERVIER, Eliane COULON, Jennifer CREUSEVAUT, Annick DELIGEARD, Danielle DEMURE (Absente à partir de la délibération N° C.16.18), Pascale FOUCAULT, Marie-Thérèse JACQUARD, Johnny KARI, Odile LAINE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE, Solange MABIBLON, Jean-Pierre METENIER, Jean-Pierre METHENIER, Yannick MONNET, Jean-Michel MOREAU, Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN (Absent à partir de la délibération N° C.16.7), Jean-Paul PETIT (Absent à partir de la délibération N° C.16.19), Christian PLACE, Etienne RICHET, Éric TOURRET, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER.

Délégués suppléants :

ONT DONNE POUVOIR:

Sylvie TARDIF à Madeleine BETIAUX, William BEAUDOIN à Johnny KARI, Yves LANCHAIS à Marie-Thérèse JACQUARD, Nathalie MARTINS à Christian PLACE, Catherine TABOURNEAU à Pierre-André PERISSOL, Dominique DESFORGES-DESAMIN à Noël PRUGNAUD, Marie-Thérèse GOBIN à Jacques LAHAYE, Julie GUILLEMIN à Jean-Pierre METHENIER, Gilbert NOUHAUD à Pascal PERRIN, Philippe PRUGNEAU à Michel BORDE, Daniel ROSSEEL à Gilles BAY, Nicole TABUTIN à Dominique LEGRAND.

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Eliane HUGUET à Alain DENIZOT à partir de la délibération N° C.16.18

ETAIENT EXCUSES:

Michèle FICK, Jean-Michel GRIFFET

SECRETAIRE DE SEANCE : GUILLAUME MARGELIDON

Accusé de réception en préfecture 003-240300616-20160317-C-16-18-DE Date de télétransmission : 17/03/2016 Date de réception préfecture : 17/03/2016

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.16.18

Direction Services à la population, culture et tourisme

Service: Tourisme **Réf**: **BMM/MMA**

Adhésion de Moulins Communauté à Atout France, Agence de développement touristique de la France

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Monsieur Jean-Claude ALBUCHER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales **Vu** les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Vu l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relative aux compétences des Communautés d'Agglomérations

Vu l'article Article L141-2 du Code du Tourisme portant sur les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'Agence de développement touristique de la France

Considérant qu'Atout France est l'opérateur unique de l'Etat en matière de tourisme et a pour mission de contribuer au renforcement de l'attractivité de la destination France et à la compétitivité de ses entreprises et filières,

Considérant que l'Agence est constituée en Groupement d'Intérêt Economique (GIE) et regroupe environ 1 350 membres (Ministère, conseils régionaux et autres collectivités, Offices de Tourismes, etc.),

Considérant que l'adhésion à ce GIE donne accès à l'ensemble de ces prestations :

- « Expertise ingénierie et marketing » : conseils sur les projets, développement de la destination ou recherche d'investisseurs, diagnostic approfondi pour une stratégie de promotion, études de marchés par filière ou clientèle.
- « Observation, veille et intelligence économique » : travaux de veille, analyse des retombées économiques, étude sur la demande, base de données sur la fréquentation des sites et évènement touristique, etc.
- « Conférences et formations » : notamment sur l'accueil de clientèle internationale.
- « Promotion, outils et actions » : campagnes de communication, opérations collectives de promotion nationales et internationales, constitution de plan d'actions de communication, e-marketing etc.

Considérant que dans le cadre du développement économique et du renforcement de l'attractivité du territoire, Moulins Communauté souhaite développer son potentiel touristique en s'appuyant sur l'expertise et l'accompagnement d'acteurs professionnels locaux, nationaux et internationaux,

Considérant que dans le cadre de ses réflexions concernant l'élaboration d'une stratégie touristique communautaire, en lien avec l'Office de Tourisme, il semble pertinent de se faire accompagner par des experts,

Considérant que l'adhésion au statut de membre affilié se chiffre à 1 756,80 € TTC pour l'année 2016,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'adhérer à Atout France en tant que membre affilié.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Vu l'avis des Commissions et du Bureau,

Pour extrait conforme Pour le Président et par délégation, La Vice-Présidente déléguée à L'Administration Générale